

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ◆16111 Cognac Cedex tél. 05 45 36 64 30 ◆contact@grand-cognac.fr

www.grand-cognac.fr

Demande de réalisation d'un diagnostic d'une installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente immobilière

DEMANDEON (Si different du proprietaire)			
Nom et prénom du demandeur :			
e-mail : Tél :			
INFORMATIONS CUR LA VENTE (À vomulie abligatoirement)			
INFORMATIONS SUR LA VENTE (à remplir obligatoirement)			
Nom et prénom du propriétaire :			
Adresse:			
Code postal : Tél : Tél :			
e-mail : Date de naissance :			
Adresse du bien vendu :			
Code postal : Commune :			
<u>Références cadastrales</u> : Section : Parcelle(s) :			
Coordonnées de l'acquéreur :			
Coordonnées du notaire :			
ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE			
Le propriétaire s'engage à :			
✓ Communiquer, lors du contrôle, les documents et informations suivants (dans la mesure du possible) :			
☐ Attestation de conformité de l'assainissement non collectif ou dernier rapport de vérification de l'installation			
☐ Attestation(s) de vidange ☐ Facture des travaux			
☐ Plan de masse et plan de situation ✓ Dégager et ouvrir les ouvrages le jour de la visite. Dans le cas contraire l'installation sera classée « non			

Les informations recueillies dans le formulaire font l'objet d'un traitement informatique par Grand Cognac (Hôtel de Communauté – 6 rue de Valdepeñas – CS10216 – 16111 COGNAC Cedex), destiné à lister et évaluer le fonctionnement de l'ensemble des installations d'Assainissement Non Collectif sur le périmètre du Service Public d'Assainissement Non Collectif. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public.

✓ Maintenir un compteur d'eau « ouvert » ou prévoir des bidons d'eau, afin de vérifier les évacuations des eaux usées
 ✓ Payer la redevance de 165€ TTC (tarif fixé par délibération), à réception de la facture adressée par la Trésorerie de

du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public.
Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Communauté d'Agglomération de Grand Cognac et ses communes membres. Elles sont conservées pendant

Conformément à la loi « Informatique et Libertés* », vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, hors informations obligatoires.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez vous adresser par courrier à : Service Eau-Assainissement de Grand Cognac – 6 rue de Valdepeñas – CS10216 – 16111 COGNAC Cedex, ou par mail à l'adresse : eau-assainissement@grand-cognac.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

conforme »

Cognac.

*Loi n*78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et avec le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données.



CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE			
✓ Maison d'habitation individuelle			
Type de résidence : \square principale \square secondaire \square location \square vacant \square autre :			
Nombre de pièces principales :			
Année de construction :			
✓ <u>Autres immeubles</u> (locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés)			
Types de locaux :			
Capacité d'accueil ou nombre d'usagers permanents : personnes			
Nombre d'équivalents-habitants : EH			
Alimentation en eau potable : Réseau d'eau public Puits Si le puits est utilisé, est-il déclaré en mairie : Oui non Distance entre le puits et le système de traitement des eaux usées :			
ENTRETIEN			
☐ Pas d'entretien effectué ☐ Pas d'information disponible			
L r as a entretien enectae	Fosse septique ou toutes eaux Bac à graisses		
Niveau de boues (%)			
Date du dernier entretien			
Justificatifs d'entretien	☐ oui ☐ non	□ oui □ non	
Entretien réalisée par une entreprise agréée	□ oui □ non	☐ oui ☐ non	
	☐ ne sais pas	ne sais pas	
Nom de l'entreprise			
Destination des sous-produits évacués			
Microstations/Filières compactes :			
☐ Date dernier entretien :	☐ Fréquence d'entretien :		
☐ Renouvellement du matériau filtrant : ☐ oui			
☐ Remplacement de pièces : ☐ oui	non		
☐ Carnet d'entretien : ☐ oui	□ non		
Je certifie, en qualité de demandeur et/ou propriétaire, l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.			
Fait à	Le		
Signature du propriétaire précédée de la mention « lu et approuvé »	Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé »		

Rappel règlementaire : article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et arrêté du 27 avril 2012.

« Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif effectué dans les conditions prévues au paragraphe II de l'article L.1331-1-1 du code de la santé publique et daté de moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente est joint au dossier de diagnostic technique prévu aux articles L.271-4 et L.271-5 du code de la construction et de l'habitation ». « En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente ».

